

Département du PUY-DE-DOME

PLAN LOCAL D'URBANISME

- COMMUNE D'ORCET-

Date : Juin 2012

4.2.1. Servitudes d'Utilité Publique

Commune d'ORCET
Mairie
63670 ORCET
TEL : 04 73 84 73 17 – FAX : 04 73 84 94 89

SARL CAMPUS DEVELOPPEMENT
49 rue Montlosier
63000 CLERMONT FERRAND
TEL : 04 73 42 25 80 – FAX : 04 73 42 25 89
Email : faye-campus@wanadoo.fr



Modifications

Nature

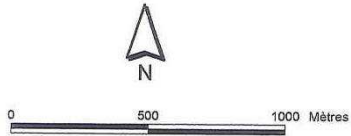
Les servitudes d'utilité publiques

	INTITULE	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE
A5	<p><u>CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :</u> Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement</p>	<p>Eau Potable Conventions passées entre la commune et les propriétaires des terrains traversés.</p> <p>Assainissement Conventions passées avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'AUZON et les propriétaires des terrains traversés</p>	<p>SIVOM D'ISSOIRE</p> <p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'AUZON</p>
AC1	<p><u>PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES :</u> Servitudes pour la protection des monuments historiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Croix du 16è siècle, en pierre, route de Clermont (Monument classé depuis le 16.06.1907) - Eglise, façade occidentale (Monument Inscrit depuis le 24.05.1996) - Le camp de César (commune du Cendre) 	<p>M. L'Architecte des Bâtiments de France SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE 29, Avenue de la Libération 63 000 CLERMONT FERRAND</p>
I3	<p><u>GAZ</u> Servitude relative à l'établissement de canalisation de gaz</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Canalisation de distribution de gaz <p>Arrêté préfectoral particulier à chaque ouvrage</p>	<p>GRTgaz – Agence Auvergne 19, allée mesdames 03200 VICHY</p>
I4	<p><u>ELECTRICITE :</u> Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ligne HTB à deux circuits 400 kv <hr/> <p>Diverses ligne 20 K Arrêté Préfectoral particulier à chaque ouvrage</p>	<p><u>Exploitant :</u> R.T.E. 5 rue des Cuirassiers B.P.3011 69399 LYON CEDEX 03 04 78 71 33 33</p> <hr/> <p><u>Service exploitant :</u> ERDF 1, rue de Châteaudun 63966 CLERMONT FERRAND CEDEX 09</p>
PT 3	<p><u>TELECOMMUNICATION :</u> Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Câble souterrain n°317 Clermont-Ferrand-Le-Puy arrêté préfectoral du 26 octobre 1972 • Fibre optique 63-153 les Martres-de-Veyre-Issoire 7 février 1994 	<p>France Télécom – URRRA 10 avenue Charras 63000 CLERMONT FERRAND</p>
Int1	<p>Servitudes relatives aux cimetières</p>	<p>Code des communes Code de l'Urbanisme</p>	<p>Commune</p>

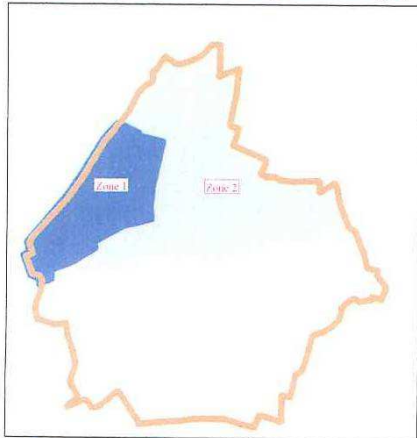
63 262 - PUY-de-DÔME - ORCET

Zonage archéologique - Décret 2002-89, art. 1

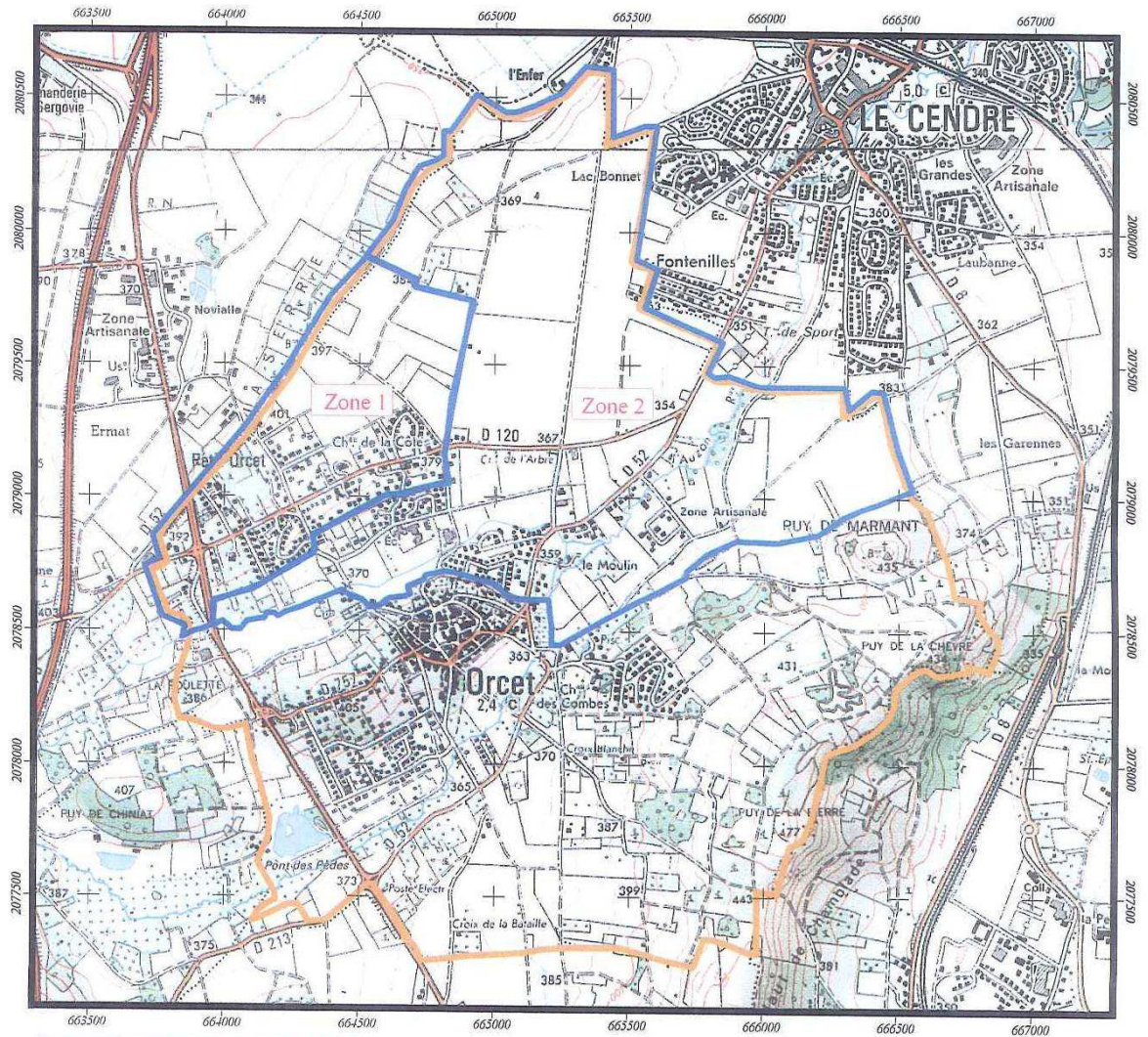
2 juillet 2003



Situation générale du zonage archéologique



■ Zone sans seuil
■ Zone avec seuil de 1000 m²



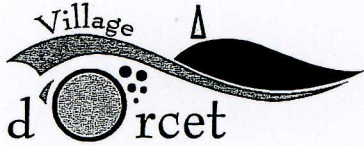
Report des zonages sur carte I.G.N.

□ Délimitation des zones
— Limite de commune

Fond : Scan 25, n° de licence : 2000/CUIN/9036
BD Carto, I.G.N. Base de données cartographiques (2000)
convention n° 5652

Commune d'Orcet
Les zonages archéologiques

Beolice



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
114/2013**

PORTANT MISE A JOUR DU PLU D'ORCET

Le Maire de la Commune d'Orcet,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.123-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2012 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU),

Considérant que seules les servitudes d'utilité publique (SUP) annexées au PLU peuvent être opposées aux demandes d'autorisation d'occupation du sol,

Considérant que certaines servitudes n'ont pas été reportées dans les annexes du PLU,

Considérant que le report de certaines servitudes d'utilité publique (SUP) dans le document annexé au PLU comporte des erreurs préjudiciables à leur application,

Vu le plan annexé,

ARRETE

Article 1^{er} : Le plan local d'urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, ont été reportées sur le plan complémentaire ci-joint les servitudes figurant dans la liste ci-annexée.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée par annexion de ces documents au dossier du PLU tenu à la disposition du public à la Mairie et à la Préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 1 mois.

Article 4 : Copie du présent arrêté, accompagnée de la liste annexée et du plan complémentaire des servitudes, seront adressés à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Orcet le 10 octobre 2013.

Le Maire,
D.GUELON

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

14 OCT. 2013

CONTRÔLE DE L'ÉGALITÉ



Liste des servitudes concernant la commune

Categorie: AC1 Monuments historiques

Servitude n° 292: Camp de César 63069_I

References carte: 1222

Servitude n° 92: Croix 16e en pierre 63262_C

References carte: 90

Servitude n° 429: Eglise 63262_I

References carte: 1358

Categorie: I4 Electricité

Servitude n° 2180: ligne électrique MT aérienne_63262

References carte: 2122

Servitude n° 2639: ligne électrique MT souterraine_63262

References carte: 2582

Categorie: Int1 Cimetières

Servitude n° 3163: Cimetière de ORCET

References carte: 3103

Categorie: PM1 Risques naturel et minier

Servitude n° 3210: PPRI Auzon

References carte: 3152